

**MAIRIE**  
**01560 CORMOZ**

**AFFAIRES MUNICIPALES**  
**Séance du 15 décembre 2017**

**Procuration :** Laetitia PIZZINI à Fanny BEREZIAT  
Frédéric BAILLET à Odile GUILLOT

**Secrétaire de séance :** Odile GUILLOT

Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2017 à 20h00 sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

**N° Délibération**

**Approbation à l'unanimité des présents du compte-rendu de la réunion du jeudi 16 novembre 2017.**

**Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à délibérer à l'ordre du jour :**  
**- Convention SPA du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018.**  
**Le conseil accepte la demande.**

**2017-056**

**Décision modificative n°1 – Amortissement de subvention d'équipement versée**

Mr le Maire informe qu'il convient de procéder à l'amortissement de la subvention d'équipement versée au SIEA pour les travaux de remplacement de l'éclairage public situé à l'arrière de la Mairie. Cet amortissement sera entièrement exécuté sur l'exercice 2017, pour un montant de 971.54 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-972,00
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	972,00

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	ONA	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-972,00
040	28041582	ONA	Amortissement subvention d'équipement versées	972,00

**2017-057**

**CPINI de Cormoz – Achat habillement et petits équipements**

Mr le Maire présente le devis de la société UGAP relatif à l'achat d'habillements et de petits équipements pour les sapeurs-pompiers volontaires de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société UGAP pour un montant de 1 703.59 € HT, soit 2 044.31 € TTC. Mr le Maire informe que cette dépense est subventionnable par le SDIS de l'Ain à hauteur de 60% du montant HT pour l'habillement et le matériel de protection individuel et à hauteur de 20% pour le petit équipement.

2017-058

**Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017**

Mr le Maire présente au conseil municipal la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017. Mr le Maire précise qu'il convient de délibérer sur le contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'associer à la démarche de l'AMRF et approuve la motion.

2017-059

**Convention SPA 2018**

Mr le Maire rappelle la décision de la SPA Lyon et Sud-Est en novembre 2016 relative à la fermeture du service fourrière de l'établissement de Dompierre sur Veyle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. A la suite de demandes d'un certain nombre de communes, la SPA a accepté de prolonger son service fourrière jusqu'à la date butoir du 30 juin 2018. Cette dernière propose donc une convention pour une durée de 6 mois au tarif de 0.20 € par habitant. Au vu des contraintes imposées par ce service, la SPA n'assurera aucun transport et seuls les chiens seront acceptés. Les chats errants feront obligatoirement l'objet d'un partenariat de stérilisation. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention présentée par la SPA Lyon et Sud-Est, pour une durée de 6 mois, au tarif de 0.20 € par habitant.

**Commission finances, fleurissement et cérémonie**

Retour sur l'installation des illuminations

**Commission bâtiments, réseaux et urbanisme**

SEMCODA : Compte-rendu de la rencontre avec Mr BRUN du 5 décembre : Présentation du programme de construction de 8 logements locatifs de type T4 avec un accès par la voirie existante. Mr le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur ce projet afin de prendre une décision au prochain conseil municipal, soit en février 2018.

Dossier Ad'AP – Accessibilité des bâtiments communaux : Les demandes de dérogation pour l'épicerie et le salon de coiffure ont été rédigées et envoyées aux services de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour avis.

**Commissions Ecole, Cantine, Garderie, Bibliothèque, Culture et loisirs**

Bulletin municipal – Choix de l'imprimeur : Mme Isabelle PROST présente le devis reçu pour l'impression du bulletin municipal et des calendriers des manifestations. L'entreprise « Rhône-Alpes Continu – COLOR01 » est retenue pour un montant total de 1 500.00 € HT, soit 1 657.50 € TTC.

Les travaux d'impression seront lancés début janvier.

**Bibliothèque** :

- Compte-rendu de la réunion départementale du 23 novembre. La commission devra, d'ici le début de l'année 2018, travailler sur l'élaboration d'une nouvelle convention entre le département et la municipalité et sur la politique à mener concernant l'accès à la culture dans notre village pour les prochaines années.

- Nuit de la lecture des étoiles : Cette animation aura lieu le 20 janvier à partir de 18h00. Mme Isabelle PROST présente l'offre de l'Association Astronomique de l'Ain pour une animation. Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 250.00 € TTC mais précise néanmoins qu'une publicité adéquate devra être faite afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes.

La location d'un planétarium sera prévue et le budget nécessaire sera imputé sur les dépenses d'animation 2018 de la bibliothèque.

Chapelle de Bellor : Mr MANNING, délégué à la Fondation du Patrimoine, propose une rencontre avec la commission bâtiments et les sympathisants de Bellor afin de présenter le rapport technique de Mr BELLUR, technicien au Bâtiments de France.

Les dates du 29 janvier et 12 février seront proposées.

**Commission voirie, matériel technique et cimetière**

Rue du cimetière – gestion des eaux de voirie : Compte-rendu de la rencontre du 4 décembre avec la commission réseaux, Mme Lucette DONGUY, propriétaire, Mr Franck MANQUILLET, propriétaire et Mr Laurent GERMAIN, exploitant agricole. En attente de décision.

Syndicat Sevron-Solnan : Compte-rendu de la réunion du 7 décembre avec présentation des travaux effectués durant l'année 2017.

La déclaration d'intérêt général relative aux travaux de restauration et d'entretien des boisements de berges du Sevron, du Solnan et de leurs affluents par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Sevron et du Solnan sur le territoire des communes de Beaupont, Bénny, Cormoz, Coligny, Domsure, Marboz, Meillonas, Pirajoux, Val-Revermont, Salavre, Saint-Etienne-du-Bois et Villemotier est prorogée pour une durée de un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018 (Arrêté préfectoral du 4 décembre 2017).

Défense incendie : Afin de répondre aux nouvelles normes ordonnées par le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI), la commission propose de travailler sur l'élaboration d'un budget prévisionnel pour 2018 et décide de se réunir le samedi 20 janvier 2018 à 9h00.

**Divers**

Présentation des autorisations d'urbanisme récemment déposées

PC00112417D0008 : Mr Fabien DUFOUR – Construction abris de jardin ouvert.

PC00112417D0009 : GAEC DU GROSBUIIS – Construction silos de stockage.

DP00112417D0015 : MALIN Laurent – Construction piscine.

DP00112417D0016 : NICOLET Maxime et GUERIN Pauline : Rénovation habitation.

Personnel communal : Compte-rendu de la réunion du 5 décembre avec Mr Thierry PALLEGOIX du Centre de Gestion de l'Ain concernant la procédure pour le départ des agents qui feront valoir leurs droits à la retraite en 2018.

La commune recherche pour le 1<sup>er</sup> avril 2018, un agent technique polyvalent afin de préparer le remplacement de Mr Gilles MOISSONNIER.

Compte-rendu sur les éventuelles évolutions du RIFSEEP (Régime indemnitaire mis en place en 2017)

CPINI : Présentation du courrier de Mr Hervé PALLUD, chef de corps, qui informe faire valoir ses droits à la retraite de chef de corps et de pompier volontaire à compter du 30 janvier 2018.

Logement 223 route de Varennes : Lecture du courrier de Mr Nicolas SCHWEITZER qui présente sa dédite. Le logement sera prochainement disponible à la location moyennant un loyer mensuel de 408.00 € révisable au 1<sup>er</sup> juillet.

Réseau électrique : Les travaux de remplacement du transformateur situé « rue centrale » sont terminés.

SIEA : Présentation du compte-rendu de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre.

CA3B : Compte-rendu du conseil communautaire du 11 décembre. Mr le Maire précise que lors de cette session, il a été décidé que la redevance d'ordures ménagères pour l'ancienne communauté de communes du canton de Saint-Trivier-de-Courtes serait de 79.00 € par personne pour l'année 2018.

Demande de dérogation scolaire : Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr HAAS et Mlle CORDOBES relative à une demande de dérogation scolaire pour leur enfant. Considérant que l'école communale de Cormoz possède les services périscolaires adéquats, le conseil municipal décide de ne pas donner une réponse favorable à cette demande.

**Dates à retenir**

Mardi 19 décembre : Réunion commission bulletin à 20h00 en mairie ;

Jeudi 28 décembre: Aménagement route de la Bascule – Réunion de travail avec le cabinet INFRATECH à 15h00 en mairie ;

Mardi 2 janvier : Préparation des vœux de la municipalité à 18h30 en mairie ;

Samedi 6 janvier 2018 : Vœux du Maire à 17h00 à la salle polyvalente ;  
Mardi 9 janvier : Réunion commission école cantine à 20h00 en mairie ;  
Vendredi 12 janvier : Sou des écoles – Spectacle de Noël offert aux enfants de l'école communale à la salle polyvalente ;  
Samedi 13 janvier : Réunion commission bâtiments à 9h00 en mairie ;  
Vendredi 19 janvier : Réunion des 1000 élus à Ainterexpo ;  
Mardi 16 janvier : CA3B – Commission transport à 18h30 ;  
Samedi 20 janvier : Réunion commission défense incendie à 9h00 en mairie ;  
Lundi 22 janvier : Réunion Commission salle à 19h00 en mairie ;  
Mardi 23 janvier : CA3B – Commission finances à 18h00 à Bourg-en-Bresse ;  
Vendredi 26 janvier : Assemblée générale des pompiers à 20h00 en mairie ;  
Lundi 5 février : Conseil communautaire à 18h00 à Viriat.

**Prochain conseil municipal le vendredi 2 février 2018 à 20h00.**

Mr le Maire,

Pierre RIONDY

**MAIRIE**  
**01560 CORMOZ**

**AFFAIRES MUNICIPALES**

**Séance du 15 décembre 2017**

**Répertoire des délibérations**

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
2017-056	Décision modificative n°1 – Amortissement de subvention d'équipement versée
2017-057	CPINI de Cormoz – Achat habillement et petits équipements
2017-058	Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2017
2017-059	Convention SPA 2017

**Emargement des Conseillers Municipaux présents**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Absent</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Signature</b>
RIONDY Pierre			
PALLUD Corinne			
FION Bernard			
PROST Isabelle			
PRABEL Jean-Claude			
PERTUIZET Dominique			
FAVIER Monique			
FERRIER Olivier			
BEREZIAT Fanny			
ALOTTO Patrice			
GUILLOT Odile			
BAILLET Frédéric	X	GUILLOT Odile	
PIZZINI Laetitia	X	BEREZIAT Fanny	
VITTE Denise			
LAYAT Claude			

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE  
DE

01560 CORMOZ

Tél. 04 74 51 20 20

Fax 04 74 51 27 22

Envoyé en préfecture le 19/12/2017

Reçu en préfecture le 19/12/2017

Affiché le 19/12/2017



ID : 001-210101242-20171215-D2017\_056-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2017

Délibération 2017-056

L'an deux mille dix-sept le 15 décembre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	15

Convocation du : 10 novembre 2017

Présents : Mmes et Mrs RIONDY Pierre, PALLUD Corinne, FION Bernard, PROST Isabelle, PRABEL Jean-Claude, FERRIER Olivier, LAYAT Claude, ALOTTO Patrice, VITTE Denise, PERTUIZET Dominique, BEREZIAT Fanny, GUILLOT Odile et FAVIER Monique

Procuration : Laetitia PIZZINI à Fanny BEREZIAT  
Frédéric BAILLET à Odile GUILLOT

Secrétaire de séance : Odile GUILLOT

Objet : Décision modificative n°1 – Amortissement de subvention d'équipement versée –  
Compte 2041582

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2017

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-972,00
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	972,00

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	ONA	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-972,00
040	28041582	ONA	Amortissement subvention d'équipement versées	972,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le  
Publié et Notifié le :

Pierre RIONDY

DEPARTEMENT DE L'AIN

-----  
**MAIRIE**  
**DE**  
**01560 CORMOZ**

Tél. 04 74 51 20 20

Fax 04 74 51 27 22

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le 29/12/2017

SLO

ID : 001-210101242-20171215-D2017\_057-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 15 décembre 2017

Délibération 2017-057

L'an deux mille dix-sept le 15 décembre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	15

Convocation du : 8 décembre 2017

Présents : Mmes et Mrs RIONDY Pierre, PALLUD Corinne, FION Bernard, PROST Isabelle, PRABEL Jean-Claude, FERRIER Olivier, LAYAT Claude, ALOTTO Patrice, VITTE Denise, PERTUIZET Dominique, BEREZIAT Fanny, GUILLOT Odile et FAVIER Monique

Procuration : Laetitia PIZZINI à Fanny BEREZIAT  
Frédéric BAILLET à Odile GUILLOT

Secrétaire de séance : Odile GUILLOT

Objet : CPINI de Cormoz – Achat habillement et petits équipements

Mr le Maire présente le devis de la société UGAP relatif à l'achat d'habillements et de petits équipements pour les sapeurs-pompiers volontaires de la commune. Il informe que cette dépense est subventionnable par le SDIS de l'Ain à hauteur de 60% du montant HT pour l'habillement et le matériel de protection individuel et à hauteur de 20% pour le petit équipement.

**Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** le devis de la société UGAP pour un montant total de 1 703.59 € HT, soit 2 044.31 € TTC.

**SOLLICITE** une subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain au titre du régime de subvention aux communes et EPCI sièges de CPINI pour l'acquisition de petit matériel, de matériel de protection et de sauvetage, d'équipement de protection individuelle, de matériel de déclenchement de l'alerte et de transmission, à hauteur de 60 % (équipement de protection individuelle) et 20% (petit matériel) du montant de la dépense soumis à plafonnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le  
Publié et Notifié le :**

Pierre RIONDY

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE

DE

01560 CORMOZ

Tél. 04 74 51 20 20

Fax 04 74 51 27 22

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le 29/12/2017

SLO

ID : 001-210101242-20171215-D2017\_058-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 15 décembre 2017

Délibération 2017-058

L'an deux mille dix-sept le 15 décembre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	15

Convocation du : 8 décembre 2017

Présents : Mmes et Mrs RIONDY Pierre, PALLUD Corinne, FION Bernard, PROST Isabelle, PRABEL Jean-Claude, FERRIER Olivier, LAYAT Claude, ALOTTO Patrice, VITTE Denise, PERTUIZET Dominique, BEREZIAT Fanny, GUILLOT Odile et FAVIER Monique

Procuration : Laetitia PIZZINI à Fanny BEREZIAT  
Frédéric BAILLET à Odile GUILLOT

Secrétaire de séance : Odile GUILLOT

**Objet : Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

**« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »**

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).



- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

**S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le**

**Publié et Notifié le :**

Pierre RIONDY

DEPARTEMENT DE L'AIN

-----  
**MAIRIE**  
**DE**  
**01560 CORMOZ**

Tél. 04 74 51 20 20  
 Fax 04 74 51 27 22

Envoyé en préfecture le 29/12/2017

Reçu en préfecture le 29/12/2017

Affiché le 29/12/2017

SLO

ID : 001-210101242-20171215-D2017\_059-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
 Séance du 15 décembre 2017

Délibération 2017-059

L'an deux mille dix-sept le 15 décembre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	15

Convocation du : 8 décembre 2017

Présents : Mmes et Mrs RIONDY Pierre, PALLUD Corinne, FION Bernard, PROST Isabelle, PRABEL Jean-Claude, FERRIER Olivier, LAYAT Claude, ALOTTO Patrice, VITTE Denise, PERTUIZET Dominique, BEREZIAT Fanny, GUILLOT Odile et FAVIER Monique

Procuration : Laetitia PIZZINI à Fanny BEREZIAT  
 Frédéric BAILLET à Odile GUILLOT

Secrétaire de séance : Odile GUILLOT

Objet : Convention SPA 2018

Mr le Maire rappelle la décision de la SPA Lyon et Sud-Est en novembre 2016 relative à la fermeture du service fourrière de l'établissement de Dompierre sur Veyle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. A la suite de demandes d'un certain nombre de communes, la SPA a accepté de prolonger son service fourrière jusqu'à la date butoir du 30 juin 2018. Cette dernière propose donc une convention pour une durée de 6 mois au tarif de 0.20 € par habitant. Au vu des contraintes imposées par ce service, la SPA n'assurera aucun transport et seuls les chiens seront acceptés. Les chats errants feront obligatoirement l'objet d'un partenariat de stérilisation.

**Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
 LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de signer la convention présentée par la SPA Lyon et Sud-Est, pour une durée de 6 mois, au tarif de 0.20 € par habitant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

**Certifié exécutoire**

**Reçu en Préfecture le  
 Publié et Notifié le :**

Pierre RIONDY